

République Française
Département du Loiret
Bucy-le-Roi

Compte rendu de séance

Séance ordinaire du 12 Avril 2021

L'an 2021 et le 12 Avril à 20 heures 24 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bucy-le-Roi, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, de façon habituelle, vu le contexte sanitaire, à savoir en distanciel, sous la présidence de son Maire, Gervais GREFFIN.

Présents : M. GREFFIN Gervais, Maire, Mmes : GUERIN Sandrine, REDIN Nathalie, MM : BAROTIN Virgil, FERREIRA Federico, LOP Laurent, PROUST Damien, VALLEE Olivier

Excusé·es ayant donné procuration : Mme DUBEDAT Véronique à M. GREFFIN Gervais, M. VAPPERAU Christophe à M. GREFFIN Gervais

Absent : M. GUYON Gaylord

Était également invité, M. FRANCO Julien, Secrétaire général

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 05/04/2021 - Date d'affichage : 05/04/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret le 15/04/2021 et publication le 15/04/2021

A été nommé secrétaire : M. FERREIRA Federico

SOMMAIRE

COMPTES DE GESTION 2020 - 2021-D-011

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 - 2021-D-012

CONSTAT DES RÉSULTATS 2020 ET REPRISES AU B.P. 2021 - 2021-D-013

ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 - 2021-D-014

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - TAXE FONCIÈRE 2021 - 2021-D-015

AUTORISATION AU MAIRE - CONSULTATION ORGANISMES BANCAIRES -

EMPRUNT BUDGET EAU - RÉALISATION DE TRAVAUX (CHÂTEAU & RÉSEAU D'EAU) - 2021-D-016

C.C.B.L. - PRISE DE LA COMPÉTENCE « MOBILITÉS » - 2021-D-017

COMPTES DE GESTION 2020

Délibération n°2021-D-011

Comme chaque année, les comptes de gestion de l'année passée (2020) sont soumis à l'examen et au vote des élus·es. Ces comptes de gestion sont tenus par le·a Trésorier·ère lié·e à la commune. Chacun·e pour leur part, le·a Trésorier·ère et le Maire doivent avoir des chiffres rigoureusement identiques.

- Les comptes 2020 du Service des Eaux, qui est un budget annexe au budget principal, font apparaître :
 - Un déficit d'exploitation pur sur 2020 de 1 209,71 €, auquel s'ajoute un excédent cumulé de 15 700,16 €. La section est donc excédentaire de 14 490,45 €.
 - Un déficit d'investissement pur sur 2020 de 5 522,76 €, auquel s'ajoute un excédent cumulé de 7 477,01 €. La section est donc excédentaire de 1 954,25 €.

- Les comptes 2020 du budget principal (budget de la commune) laissent transparaître :
- Un excédent net de fonctionnement de 25 298,79 €, soit avec l'excédent cumulé des années antérieures (107 256,58 €), un excédent total de 115 499,82 €.
- La section d'investissement montrait encore l'année d'avant un déficit d'investissement de -17 055,55 € ; cette année toutefois le résultat net est excédentaire de 908,89 €. Avec le résultat cumulé, la clôture de 2020 se monte à - 16 146,66 €.

Au vu des différents montants exposés, tant en fonctionnement/exploitation et en investissement, et de la comptabilité tenue par le·a Trésorier·ère, les élue·es décident d'adopter à l'unanimité des présents, les comptes de gestion 2020 du Service des Eaux (budget annexe), comme de celui de la commune (budget principal).

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Délibération n°2021-D-012

Les comptes administratifs sont les comptabilités tenues par M. le Maire. Après rapprochement, ils font apparaître rigoureusement les mêmes sommes pour l'année 2020 que les comptes de gestion. Le Maire présente les différents chapitres qui sont résumés sous forme de sections dans la présente délibération.

- Pour le budget annexe du Service des Eaux :
- Exploitation :
 - Recettes = 29 210,81 €
 - Dépenses = 14 720,36 €
 - Résultat cumulé : + 14 490,45 €
- Investissement :
 - Recettes = 8 213,82 €
 - Dépenses = 6 259,57 €
 - Résultat cumulé : + 1 954,25 €
- Pour le budget principal de la commune :
- Fonctionnement :
 - Recettes = 208 011,63 €
 - Dépenses = 92 511,81 €
 - Résultat cumulé : + 115 499,82 €
- Investissement :
 - Recettes = 17 055,55 €
 - Dépenses = 33 202,21 €
 - Résultat cumulé : -16 146,66 €

Afin de laisser délibérer sereinement et voter les élue·es, monsieur le Maire quitte l'audience. Cela étant fait, la doyenne est désignée pour présider la séance et diriger les débats, les délibérations et les votes sur les chapitres de ces deux comptes administratifs. Mme Nathalie REDIN laisse les élue·es étudier, délibérer et avoir loisir pour poser toute question. Ceci étant fait, elle met au vote les deux comptes administratifs.

Les élue·es, à l'unanimité, acceptent les présents comptes pour l'année 2020.

À son retour, monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus.

Le Maire étant sorti, deux pouvoirs ne peuvent s'exprimer (au total, 3 voix).

À l'unanimité (pour : 4 contre : 0 abstention : 1)

À l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstention : 1)

CONSTAT DES RÉSULTATS 2020 ET REPRISES AU B.P. 2021

Délibération n°2021-D-013

Les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'année écoulée étant votés. Il est possible d'en constater les résultats et de les affecter aux budgets primitifs 2021.

- Pour le budget annexe du Service des Eaux :
 - Exploitation :
 - Résultat cumulé : +14 490,45 €, reporté en recettes, cpte 002 (exp.) en 2021
 - Investissement :
 - Résultat cumulé : + 1 954,25 €, reporté en recettes, cpte 001 (inv.) en 2021

- Pour le budget principal de la commune :
 - Fonctionnement :
 - Résultat cumulé : + 99 353,16 €, reporté en recettes, cpte 002 (fonct.) en 2021
 - Investissement :
 - Résultat cumulé : - 16 146,66 €, reporté en dépenses, cpte 001 (inv.) en 2021
 - Besoin de financement comblé par une recette en 1068 de + 16 146,66 €

Après l'exposition des résultats de l'exécution de l'année 2020, les propositions d'affectations pour le budget primitif 2021, les élus acceptent à l'unanimité — un élu s'étant abstenu — l'ensemble de ces éléments et décident de reporter les résultats tels qu'exposés.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 1)

ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Délibération n°2021-D-014

Après le vote de la reprise des résultats, alors que les données pour le vote des taux d'imposition directe sont connues (mais guère encore votées puisqu'elles feront l'objet de la prochaine délibération du Conseil municipal), des tarifs de l'eau (en janvier 2021), monsieur le Maire expose le travail fait sur les budgets 2021.

Il est rappelé que le vote formel se fait sur les différents chapitres qui sont donc observés. Certains sont d'ailleurs modifiés pour tenir compte des remarques des élus.

Mais, par ailleurs, il appert que les sections sont équilibrées entre elles. Il est nécessaire de rappeler que le budget ouvre des crédits (tant en dépenses qu'en recettes). Il doit être sincère, mais ne doit se départir de considérations prudentielles, surtout au vu de la période actuelle. Il doit prendre en compte les décisions communales pour 2021, en particulier en termes de travaux, de renouvellement de matériels, de modernisations diverses ou de besoins pour faire face à la pandémie.

Après avoir vu l'ensemble de ces éléments, le Conseil municipal décide d'adopter les budgets 2021 équilibrés tant en recettes qu'en dépenses,

- **Pour le budget annexe du Service des Eaux :**
 - Exploitation à 23 890,45 €
 - Investissement à 17 794,70 € ;

- **Pour le budget principal de la commune :**
 - Fonctionnement à 194 476,16 €
 - Investissement à 59 107,71 €.

Le Conseil charge le Maire de l'exécution des présents budgets.

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - TAXE FONCIÈRE 2021

Délibération n°2021-D-015

Les taxes directes locales sont l'un des moyens essentiels pour la commune de vivre, même dans une période difficile pour chacun d'entre nous. Les baisses drastiques des dotations de l'État (encore observée cette année, toutes dotations confondues) et la difficulté de mettre en place des dossiers de demande d'aides alourdissent les finances. Par ailleurs, il faut garder à l'esprit que la commune est endettée pour quelques années suite à la réalisation de lourds travaux.

Il est précisé que les bases d'imposition évoluent régulièrement entre le prévisionnel et le réel. Depuis quelques années, elles sont régulièrement en baisse. Cela laisse de moins en moins de marge de manœuvre à la commune.

La nouveauté cette année réside dans le fait que la taxe d'habitation n'est plus du tout présente. Il faut espérer qu'elle sera en partie compenser comme le laisse comprendre l'état n°1259, document qui officialise les taux d'imposition. Si non, la commune risque d'avoir de lourds problèmes financiers.

Il est déjà délicat de boucler le budget sans faire pleinement appel à cette marge de manœuvre : il est difficile de faire accepter que le produit attendu sert — en grande partie — à équilibrer le budget et à faire rentrer des ressources.

Cela étant, les membres du Conseil municipal, conscients qu'une somme largement supérieure aurait été plus confortable et facile, décident de ne faire évoluer les taux de taxe foncière que de **1%**, d'autant que cela fait plusieurs années que ces taxes n'ont pas évolué pour la commune.

Ainsi, le Trésor a-t-il fourni le présent tableau :

	Bases 2020	Taux 2020	Bases prévues 2021	Taux votés 2021	Produit attendu 2021
Taxe foncière (bâti)	125 884 €	11,03 %	122 700 €	29,89 %	36 670 €
Taxe foncière (non bâti)	27 342 €	34,66 %	27 400 €	35,01 %	9 592 €
Total					46 262 €

Constatant ce produit et le besoin de financement pour 2021, les élus décident :

- d'augmenter les taux d'imposition, à savoir :
 - o Taxe foncière (bâti) : 29,89 %
 - o Taxe foncière (non bâti) : 35,01 % ;

d'atteindre le produit de 46 262 € pour 2021 compte tenu des bases annoncées, espérant une compensation de l'État.

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

AUTORISATION AU MAIRE - CONSULTATION ORGANISMES BANCAIRES -
EMPRUNT BUDGET EAU - RÉALISATION DE TRAVAUX (CHÂTEAU & RÉSEAU D'EAU)
Délibération n°2021-D-016

Compte tenu des travaux qui sont à venir sur le château d'eau et le réseau d'eau de la commune, en cohérence avec le budget primitif voté pour 2021, des organismes bancaires et financiers vont être sollicités par le Maire, pour étudier la faisabilité d'un prêt. Il a été déterminé, selon les besoins et les capacités, qu'un prêt de départ de 10 000 € sur moins de 10 (dix) ans avec annuités fixes et un taux constants, correspondrait le mieux aux attentes. S'il y a d'autres possibilités, alors des travaux plus importants pourraient être prévus et ainsi un budget supplémentaire viendrait à être pris ultérieurement probablement.

Mais c'est sur cette base que des organismes bancaires vont être interrogés pour permettre de comparer leurs offres.

Après avoir considéré ce point, les élus décident d'autoriser le Maire à faire le nécessaire auprès des différentes banques, à l'unanimité.

Des membres du Conseil notent par ailleurs, avec la crise sanitaire, la faiblesse des taux actuellement, ce qui

peut créer un phénomène d'aubaine ; tout en se gardent des prêts à taux non fixes qui sont difficilement contrôlables et pourraient ne pas correspondre à une bonne gestion d'une petite commune et s'avérer toxiques à son échelle dans un contexte économique tendu.

Toute·s espèrent que la transmission, qui se fera au maximum en 2026, de la compétence « eau » à la C.C.B.L. n'entraînera pas l'absence de reprise des prêts (au moins le capital) avec le transfert des infrastructures.

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

C.C.B.L. - PRISE DE LA COMPÉTENCE « MOBILITÉS »

Délibération n°2021-D-017

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-17 & L.5211-5 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avr. 2020 ;

Vu la délibération n°N°C2021_15 de la C.C.B.L. du 25/03/2021 approuvant le transfert de compétences ;

Le Conseil municipal considère les points évoqués par la C.C.B.L., à savoir :

- « - De transférer la compétence organisation de la mobilité à la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine ;
- De ne pas demander, pour le moment, à se substituer à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ;
- De dire que la communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports
- D'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier. »

Ayant oui cela, l'ensemble des élue·s comprennent que la prise de compétence est rendue nécessaire par la Loi. La délibération des communes a une portée symbolique. Parmi eux et elles, il se fait jour que la compétence purement « transports » étaient aussi pris en compte par le département, mais le financement était délicat. Toutefois, la prise — ou pas — de la délibération ne changera pas le fonctionnement des services (ce sera toujours la Région Centre-Val de Loire). Il est dit qu'il n'y a pas pour l'instant de véritables ambitions. Mais cela pourrait évoluer dans le temps, selon la volonté politique, en particulier pour désenclaver les petites communes.

Les élue·s approuvent donc à l'unanimité ce transfert de compétences « mobilités » (une abstention).

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 1)

Questions, affaires et informations diverses :

DEVIS POUR ENTRETIEN ESPACES VERTS

Le deuxième adjoint a demandé à quatre sociétés pour faire un devis pour les tontes et divers entretiens des espaces verts de la commune.

Tous ont répondu. Les propositions sont les suivantes :

- Fleury Beauce 4 100 €
- M.D. Paysage 5 200 €
- Arthur Paysage 10 740 €
- Noël Verbeke 2 500 € (sans les produits phytosanitaires, soit 720 €).

La dernière paraît la plus intéressante. Comme c'est un contrat d'un an, cela permettrait de tester la réactivité de la personne d'après ce qui est suggéré par certain·es (il est dit qu'un employé serait peut-être plus réactif). L'attention est attiré sur le fait que le contrat de Fleury Beauce était à tacite reconduction. Le délai pour dénoncer le contrat est dépassé de quelques jours (caduc le 02/04). L'idée de revoir avec M. Noël Verbeke est gardée pour l'année prochaine et mettre fin au contrat de Fleury Beauce pour l'année prochaine.

NETTOYAGE DES TROTTOIRS ET CANIVEAUX

Le passage de la balayeuse est l'occasion du nettoyage des trottoirs et des caniveaux. Mais il faut parfois enlever les herbes pour permettre un meilleur passage dans ces derniers.

FIN DE L'AFIAFAF

L'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFIAFAF) a été créée lors du début du projet de construction de l'autoroute A19. Elle a plusieurs buts :

- Indemniser les propriétaires et les exploitants agricoles
- S'occuper des travaux connexes liés au remembrement...

Mais cela fait sept ans que l'AFIAFAF est maintenant « en sommeil ». Paradoxalement, il faut la réveiller pour la dissoudre. Tou·te·s les élus·es ayant changé (sauf le Maire de Bucy-le-Roi), il faut créer un nouveau bureau. Il faut faire appel aux personnes concernées pour l'arrêter.

Le résultat des exercices se monterait à hauteur de 10 000 €, ce qui permettrait de les répartir entre les communes.

FIN DU SYNDICAT SCOLAIRE DE TRANSPORT INTERCOMMUNAL

Dans la même veine que l'AFIAFAF, le syndicat scolaire de transport intercommunal d'Artenay n'a plus de véritable intérêt depuis que cette compétence est prise par les bus et cars de la Région Centre-Val de Loire. Ce sont un peu plus de 5 000 € qui seraient à répartir entre treize commune.

DISTRIBUTION DE RODONTICIDE

Un devis avait été signé avec le fournisseur habituel, mais malgré de multiples relances, aucune suite n'a été donnée. Le Maire attire l'attention sur le fait que l'utilisation de tels produits a changé d'un point de vue législatif.

Comme les stocks ont fondu, une commande va être repassée.

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES - 13 et 20 JUIN 2021

Malgré l'avis méfiant du Conseil scientifique, les autorités ont voulu interroger les élus·es pour savoir s'il fallait organiser ces élections et se ranger à leur avis. Cela a été organisé le vendredi en fin d'après-midi pour une réponse le lundi matin maximum ! Plus de 50% ont répondu par la positive.

Les élections doivent être dédoublées pour être bien distinguées et éviter que les flux de population ne se croisent. L'organisation exacte n'est pas forcément totalement connue pour l'instant, néanmoins les élus·es espèrent que toutes les mesures seront prises pour que cela intervienne dans les meilleures conditions.

En attendant les élus·es s'inscrivent dans le tableau afin de s'assurer des permanences dans les bureaux de vote.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les élus·es consultent leurs divers agendas et confirment que la prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le lundi 31 mai 2021 à 20h00, sauf avis contraire lié à la pandémie, et probablement toujours en distanciel.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, toutes les questions, les affaires et les informations ayant été exposées, les élus·es ayant débattu des points à aborder, la séance est officiellement close à 23h22.

En mairie, le 15/04/2021,

Le Maire

Gervais GREFFIN

